

QUOTIENT FAMILIAL

(Autorisation à compléter et à retourner en mairie)

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro d'allocataire CAF :

AUTORISE la Commune à utiliser les données mises à disposition par la CAF, dans le seul et unique objectif de définir ma tranche tarifaire.

Fait à le

Signature :

INFOS

Vous avez également la possibilité de nous transmettre une attestation CAF mentionnant le montant de votre quotient CAF (à retirer auprès de la CAF ou sur le site internet de la CAF du Morbihan) mis à jour en janvier. **Cette attestation devra, dans ce cas, être fournie tous les ans.**

ATTENTION ! En l'absence de présentation des documents, la tarification maximale sera appliquée, sans possibilité de régularisation ultérieure, aucune rétroactivité n'étant opérée.

Tarifs à la demi-heure pour l'année 2025/2026

Quotient familial	0 à 900	901 à 1200	1201 et plus
Tarif	0,70 €	0,75 €	0,80 €

Une pénalité de retard de 5,00 € sera facturée à chaque dépassement d'horaire